



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12/12/2023

Membres		
En exercice	Présents	Votants
29	18	23
Date convocation 06/12/2023		
Date Publication 20/12/2023		
N° Délibération 2023-08-03		
Secrétaire Séance Guy ATTIGUI		

L'An Deux Mille Vingt Trois, le 12 décembre à 18 heures, le Conseil Municipal de la Ville d'UZÈS régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la salle Racine en Mairie d'Uzès, sous la présidence de M. Jean-Luc CHAPON, Maire d'Uzès.

Présents : M. Jean-Luc CHAPON, M. Fabrice VERDIER, Mme Marie-Françoise VALMALLE, M. Jacques CAUNAN, Mme Muriel BONNEAU, M. Thierry de SEGUINS COHORN, Mme Fanny CABOT, M. Bernard POISSONNIER, M. Gérard BONNEAU, Mme Laurence JACQUEMART, Mme Isabelle VILLEFRANCHE, M. Olivier CLEMENT, Mme Sylvie LOPEZ, Mme Séverine PEUCHERET, M. Guy ATTIGUI, Mme Sandra ROLLET, M. Julien HURARD, Mme Amandine BRUNEL.

Absents représentés : Mme Sophie MARINOPOULOS (pouvoir à M. Bernard POISSONNIER), M. Franck SEROPIAN, (pouvoir à Mme Amandine BRUNEL), Mme Anne-Sophie LAUTHIER (pouvoir à Mme Sandra ROLLET), Mme Hélène GILET (pouvoir à Mme Muriel BONNEAU), M. Romain BETIRAC (pouvoir à M. Guy ATTIGUI).

Absents non représentés : M. Jérôme AUJOLAT, M. Jérôme MAURIN, M. Christophe CAVARD, Mme Delphine DEJEAN, M. Simon SUBTIL, Mme Lydie PASTRE DEFOS DU RAU.

Objet : Avenant n°1 prestation de service périscolaire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la commission Finances en date du 05/12/2023,

Considérant :

- Que la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) a signé le 13 décembre 2019, avec la Communauté de Communes Pays d'Uzès la Convention Territoriale Globale (CTG) pour la période 2020/2024.
- Que suite à cette signature, la CAF du Gard a fait évoluer son périmètre d'actions existantes et les activités périscolaires ont été retenues pour intégrer les prestations « bonus territoire » à hauteur de 0,15 € par heure (avec un nombre d'heures plafond figé en 2022).
- Que pour cela, un avenant à la Convention Territoriale Globale de la CCPU et la CAF doit être conclu afin de prendre en compte les activités périscolaires dans le bonus territoire pour la période 2023/2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés, décide :

- d'approuver l'avenant n° 1 de prestation de service périscolaire joint en annexe,
- d'autoriser M. le Maire à signer ledit avenant ainsi que tout document y afférent.

Le secrétaire de séance,
Guy ATTIGUI

Le Maire d'Uzès,
Jean-Luc CHAPON

